



Consultation sur la mise en place des rétroviseurs anti angle-mort.

FITTING BLIND-SPOT MIRRORS ON EXISTING TRUCKS

La Fédération Nationale des Transports Routiers (FNTR) a toujours été en faveur de l'installation de rétroviseurs anti-angle morts dans les poids lourds, elle l'a proposée dès 2000.

La FNTR s'est investie dans les différentes campagnes de sécurité routière, et s'est prononcée en faveur de ce type de rétroviseurs.

Pour les nouveaux véhicules, la FNTR demande aux constructeurs d'installer automatiquement un rétroviseur anti-angle-morts.

Pour les anciens véhicules, non équipés, la FNTR est en faveur d'une installation volontaire. La FNTR souhaite que les constructeurs proposent aux utilisateurs des solutions simples et peu coûteuses de remplacement et de mise en place de ces rétroviseurs, afin que les poids lourds puissent être équipés le plus largement possible de ces rétroviseurs.

Il apparaît que pour certains constructeurs et pour certains types de véhicules, des contraintes techniques s'opposent à une installation de rétroviseurs anti-angle-mort.

Tout en étant activement en faveur d'un tel équipement, la FNTR demande qu'il soit fait largement et de manière volontaire, afin d'éviter que les utilisateurs de poids lourds n'aient à subir des contraintes techniques insurmontables.

FNTR - Fédération Nationale des Transports Routiers - Bureau de Bruxelles

Rue du Marteau 21 – 1000 BRUXELLES Tel : +32.2.229.53.80 Fax : +32.2.229.53.83

bureau.bruxelles@fntr.fr